

REPUBLIQUE FRANCAISE



Ville de
SAINT-YRIEIX

Commune de Saint-Yrieix-la-Perche

Dossier n° PC 087 187 24 M 0035

Date de dépôt : 16/12/2024

Demandeurs : Madame Nathalie OSTROM et
Madame Louise LEIDELINGER

Objet de la demande : changement de destination
et extension de la maison d'habitation

Adresse du terrain : « 23 place de la République »
à Saint-Yrieix-la-Perche (87500)

Date affichage avis de dépôt : 16/12/2024

ARRÊTÉ

portant retrait d'un permis de construire au nom de la commune de Saint-Yrieix-la-Perche

Le maire de Saint-Yrieix-la-Perche,

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le plan local d'urbanisme approuvé en date du 17/12/2009, modifié le 24/06/2010, modifié et révisé le 04/03/2011, révisé les 14/12/2012 et 12/12/2013, modifié le 06/10/2014, modifié le 09/06/2016, révisé le 19/11/2018 ;

Vu le permis délivré en date du 29/01/2025 ;

Vu la demande de retrait déposée le 22/07/2025 ;

Vu l'arrêté municipal n°P/2025-075 du 04/04/2025, portant délégation de fonction et de signature à Madame Catherine L'OFFICIAL, Maire-adjoint en matière d'urbanisme ;

ARRÊTE

Article 1

Le permis susvisé est **retiré**.



Fait à Saint-Yrieix-la-Perche, le 23 JUIL. 2025

Pour le Maire
Et par délégation
Le Maire Adjoint,

Catherine L'OFFICIAL

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre chargé de l'urbanisme ou le Préfet pour les arrêtés délivrés au nom de l'Etat. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Mme OSTROM Nathalie

18/07/2025

Mlle LEIDENHAGEN Louise

terrain 23 Place de la République
87500 St YRIEIX La Peche

Monsieur,

MAIRIE DE SAINT-YRIEIX

22 JUIL. 2025

COURRIER "ARRIVÉE"

Je soussignée Nathalie OSTROM
demande l'annulation
du PC n° 08718724M0035.

Bien cordialement.

~~Com~~
Leidenhagen